«Association de l'Aide aux Veuves et aux Orphelins»

Au moment où l'on va faire appel à la générosité du public roubaisien, en faveur des veuves et des orphelins de guerre, il nous a paru intéressant de rappeler, pour ceux qui l'ignorent, l'œuvre admirable accomplie, depuis sa fondation, par l'Association «l'Aide aux Veuves et aux Orphelins de Roubaix et de nos cantons».

Cette Association, placée sous le patronage de la Maréchale Foch, a pour présidente Mme François Roussel, et réunit 2.100 veuves de guerre et 3.700 orphelins.

Elle comprend les différentes sections suivantes :

Vestiaire. — Cette œuvre, qui débuta modestement par le raccommodage du linge, s'occupe à présent de fournir aux veuves de guerre nouvellement chargées de famille, un travail facile qu'elles peuvent exécuter à domicile tout en vaquant aux soins du ménage, et ce travail consiste à confectionner des layettes dont la demande ne fait de plus en plus pressentir.

De plus le Comité a mis à la disposition des veuves un certain nombre de machines à coudre dont elles peuvent devenir rapidement propriétaires grâce à des versements mensuels échelonnés.

Depuis le mois de février 1919, le Vestiaire, grâce aux libéralités reçues de différentes Associations, a pu distribuer pour environ 275.000 francs d'objets en nature, répartis entre 758 veuves de guerre qui y sont inscrites.

Bureau des renseignements, Consultations, Placement. — Cette organisation, en procurant aux veuves tous les renseignements nécessaires, concernant les pensions, pécule, questions de loyer, etc., leur a rendu les plus signalés services.

Dispensaire. — Les veuves inscrites à l'Association sont admises gratuitement à la consultation médicale du Dispensaire de la Croix-Rouge, où on leur fournit à titre gracieux également les médicaments dont elles ont besoin.

Fondation François-Roussel à Croix-Fontaine, où les enfants des veuves de guerre viennent, à tour de rôle, passant une période de trois mois, faire une cure d'air, dont les résultats ont été des plus appréciables.

Comité Franco-Américain pour la Protection des Enfants de la Frontière. — Ce Comité reçoit environ tous les trois mois des groupes de 20 à 30 enfants qui lui sont désignés comme ayant besoin d'une cure d'air et sont envoyés à la mer ou à la montagne.

Œuvre de Mme Gillet-Motte. — Il ne faut ne perdre de vue non plus les centaines d'enfants qui ont été envoyés dans le Midi à l'œuvre de Mme Gillet-Motte, et qui doivent à cette grande bienfaitrice une réfection complète de leur santé débilitée.

Placement familial. — L'Aide aux Veuves et aux Orphelins s'occupe également d'envoyer à cette œuvre les enfants moralement abandonnés, qui sont placés dans des familles de moralité irréprochable, de préférence à la campagne où ils apprennent un métier.

Pupilles de la Nation. — Cette question des pupilles n'a pas manqué de retenir l'attention de l'«Aide aux Veuves» qui a fait toutes les démarches nécessaires concernant l'adoption d'un grand nombre de ses orphelins.

Stars and Stripes. — Une cinquantaine d'orphelins ont pu, grâce à l'intervention de cette Association des Veuves, bénéficier des bourses de 500 francs accordées par cette œuvre américaine en vue de favoriser l'apprentissage d'un métier.

Mouset de France et Avenir familial. — Désirant témoigner son sympathique intérêt à ces petits orphelins et leur apporter quelques facilités à leur majorité, l'«Aide aux Veuves» a pu, grâce à des combinaisons intéressantes passées avec certaines compagnies d'assurances, leur procurer des assurances dotales qui leur assurent une prime intéressante au jour de leur mariage et à la naissance de chaque enfant.

Telle est, brièvement résumée, l'œuvre remarquable accomplie discrètement, mais avec un réel succès, par l'Association «l'Aide aux Veuves et aux Orphelins de Roubaix et de ses Cantons».

«Aide aux Veuves et aux Orphelins de la Guerre»

Le Comité de la Fête de l'Education Physique et des Sports ayant chargé l'Association «l'Aide aux Veuves et aux Orphelins» de la répartition des secours en nature qui seront recueillis à l'occasion de cette manifestation sportive, les veuves de guerre qui ne sont pas encore inscrites à «l'Aide aux Veuves et aux Orphelins» et qui désirent participer à cette distribution, sont priées de venir se faire inscrire, munies de leurs papiers de famille, 2, rue de la Gare, chaque jour, de 2 à 4 heures.

LA RESTITUTION DES BIENS FRANÇAIS LIQUIDÉS OU SÉQUESTRÉS EN ALLEMAGNE (APPLICATION DES PARAGRAPHES A ET F DE L'ART. 297 DU TRAITÉ DE VERSAILLES). — Nous continuons la publication du communiqué de la Chambre de Commerce de Roubaix :

Demandes faites par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères

L'Office des Biens et Intérêts privés a créé dans ce but un bureau à Berlin.

Les intéressés devront adresser sur papier libre une demande conforme au modèle ci-joint à M. le Directeur de l'Office des Biens et Intérêts privés, 146, Avenue Malakoff (signature légalisée). Des imprimés seront envoyés à toute personne qui en fera la demande à l'Office.

Cette demande devra être accompagnée de la somme de 20 francs pour frais divers (ouverture de dossiers, correspondances).

L'intéressé spécifiera dans sa demande :

a) Ou bien qu'il désire reprendre possession de son bien, soit lui-même soit par mandataire spécialement désigné par lui.

Dans ce cas, le bureau de Berlin l'avisera ou avisera le mandataire désigné de la date approximative de la remise.

b) Ou bien qu'il demande à être assisté d'un représentant de l'Office.

c) Ou bien qu'il demande que l'Office agisse entièrement en son lieu et place.

Il devra, dans le cas de b) et de c) payer les droits et frais.

Une provision sera réclamée à l'intéressé en même temps que le Bureau de Berlin lui fera parvenir, avant d'engager toute dépense, un état approximatif des frais à exposer pour effectuer les opérations requises.

Les provisions et sommes dues à l'Office sont uniquement versées à la Caisse de M. l'Agent-comptable de l'Office des Biens et Intérêts privés.—

C'est à ce nom que doivent être établis tous chèques et mandats.

Si l'intéressé vient lui-même, le Directeur du bureau de Berlin en avisera les autorités allemandes et certifiera la qualité de l'ayant-droit.

Si l'intéressé envoie un mandataire spécial, le Directeur du Bureau de Berlin en avisera les autorités allemandes et certifiera la qualité du mandataire.

Le requérant doit déclarer dans sa demande qu'il est le seul propriétaire des biens, droits et intérêts réclamés. Noter, à ce sujet, que l'article 9 de la loi du 10 mars 1920, relative à la création d'un Office de Vérification et de Compensation en application de la Partie X du Traité de Versailles punit de peines très sévères toutes manœuvres ayant ou pouvant avoir pour effet de tromper l'Office sur l'existence ou l'étendue des droits et obligations réciproques des débiteurs ou créanciers.

Art. 9. — Est passible des mêmes peines (peines édictées par la loi du 4 avril 1915 sur le commerce avec l'ennemi) quiconque aura détourné et recelé, fait détourner ou receler, les biens appartenant à des ressortissants allemands et continuant à être soumis, par application du paragraphe 9 de l'annexe à la section IV de la partie X du Traité de Versailles, aux mesures conservatoires prises ou à prendre à leur égard.

Enfin, la participation de l'Office ou de ses agents aux opérations de restitution, participation qui est absolument facultative, ne comporte aucune responsabilité vis-à-vis du requérant ou des tiers, de quelque nature qu'elle soit à la charge de l'Office ou de l'Etat. Sont d'ailleurs réservés tous les droits que les intéressés peuvent tenir du Traité de Versailles, de réclamer une indemnité à l'Allemagne pour les préjudices qu'ils peuvent avoir subis.

La présente circulaire s'applique à tous les biens qui ont été séquestrés ou liquidés en Allemagne. Elle vise les mesures à prendre pour la levée de ces séquestres ou l'examination de ces liquidations (paragraphe a ou f de l'article 297 du Traité de Versailles).

Nous avons demandé que des simplifications soient apportées à la procédure en vue de la levée des mesures de guerre sur les titres déposés en banque. Dès qu'un accord sera intervenu sur ce point, il fera l'objet d'une nouvelle circulaire de l'Office.

Les personnes qui voudront avoir recours à l'Office pour obtenir le renvoi en France des biens remis en Allemagne à leur disposition conformément à la présente circulaire seront avisées par d'autres circulaires des conditions de ce renvoi.

Au Ravitaillement

POMMES DE TERRE (3 kil. par pers. pour 1 fr. 20)
Lundi 24, de 8 à 11 h., 15e jaunes et variés.

VENTE DE CHAUSSURES, LINGERIE, TISSUS (Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)
Mardi 25 mai : 15e jaunes, de 1 à 400.
Mercredi 26 mai : 15e jaunes, de 400 à 800.
Jeudi 27 mai : 15e jaunes, de 800 à 1200.
Vendredi 28 mai, 15e variés, de 1 à 400.
Samedi 29 mai : 15e variés, de 400 à 800.
Le magasin de vente est ouvert tous les jours de 8 h. à 11 h. ½ et le soir de 2 à 5 h.

AVIS IMPORTANT AUX BOULANGERS. — MM. les boulangers sont avisés qu'à partir du lundi 24 seront tous les pains, pain impérial leur farine, sinal que petite pains et croissants, doivent être fabriqués avec la même farine. En cas d'infractions, des sanctions seront prises.

TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT. — La distribution aura lieu à l'Hôtel de Ville (Halle Pierre de Roubaix) le matin de 8 à 11 h. et le soir de 14 à 17 h., aux jours indiqués ci-dessous :

Mercredi 26 mai : matin, 1 à 1.000 ; soir, 1.001 à 2.000. — Jeudi 27 : matin, 2.001 à 3.000 ; soir, 3.001 à 4.000. — Vendredi 28 : matin, 4.001 à 5.000 ; soir, 5.001 à 6.000. — Samedi 29 : 6.001 à la fin ; soir, retardataires.

N.B. — Les feuilles de tickets seront délivrées pour deux semaines, c'est-à-dire que chaque feuille contiendra 8 bons hebdomadaires, et seront valables à partir du 1er juin seulement (soit 54 jours).

L'ordre de distribution sera rigoureusement observé. Les personnes qui, pour une cause quelconque, ne se présenteraient pas à leur tour, seront servies avec les retardataires, le samedi 29 mai, de 14 à 17 heures.

Passé cette date, elles s'exposent à perdre le bénéfice des tickets de chaque semaine de retard.

SECOURS AUX NECESSITEUX. — Le paiement pour la groupe B se fera dans l'ordre suivant :

Mardi 25 mai : de 8 à 9 h., 20.801 à 20.850 ; de 9 h., 20.851 à 20.900 ; à 10 h., 20.901 à 21.150 ; à 11 h., 21.151 à 21.450 ; à 2 h., 21.451 à 21.750 ; à 3 h., 21.751 à 22.100 ; à 4 h., 22.101 à 22.400.

HALLE FLIPO : Jambons fumés à 8.50 le k. ; beurre, 11.25 ; recommandé, 12.25 ; vin rouge, 2 fr. ; blanc, 2.50 et 3.50 ; pain d'épices, 4 fr. et 4.50 ; fromages Camembert, Hollande, Gruyère et Chester de 10 à 12 fr. 51688

LA SOCIÉTÉ AMICALE ET PROFESSIONNELLE DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS DE MACHINES A VAPEUR a tenu sa réunion générale dimanche soir, au local, St, Grande-Rue, sous la présidence de M. Vanwambergbe, entouré des membres du Comité.

Après la discussion de différentes questions d'ordre intérieur, l'admission de plusieurs nouveaux sociétaires, l'assemblée a exprimé le désir de voir les industriels, occupant les chauffeurs-conducteurs, accorder les mêmes salaires et les mêmes prérogatives que dans les autres corporations.

UN TRAMWAY TAMPONNE UNE VOITURE. — Samedi vers 17 heures, à l'angle des rues de la Sagesse et des Halles, un tramway F a tamponné une voiture de M. Declercq, apprêteur, conduite par M. Henri Dubreville, 77 ans, domestique.

Les dégâts sont purement matériels et ne comportent que le gris d'une glace de tramway.

CROIX

LA DUCASSE. — La ducasse de Croix a obtenu, dimanche, un plein succès, favorisé par un temps superbe. Toute la journée, principalement l'après-midi et dans la soirée, de nombreux enfants se sont divertis au milieu des nombreux manèges et baraques foraines.

CHOMAGE. — Deuxième jour de paiement, mercredi 26 : 2.501 à 3.000, de 8 h. à 9 h. ; 3001 à 3700 de 9 h. à 10 h. ; 3701 à 4300, de 10 h. à 11 h. ; 4301 à 5000, de 11 h. à 12 h.

WATTRELOS

Une cérémonie religieuse et patriotique à l'église Saint-Gérard

Dimanche a eu lieu, à l'église St-Gérard, une grande fête religieuse et patriotique, en l'honneur et en souvenir des morts pour la Patrie, enfants de la paroisse, et de ses bienfaiteurs décédés.

Le matin, à 10 heures, une grand'messe solennelle, chantée par la Chorale St-Gérard, habilement dirigée par M. Jean Demuts, exécuta les différents chants au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie.

L'après-midi, à 3 heures, eut lieu la bénédiction et l'inauguration des deux beaux monuments.

M. le vicaire-général Lecomte, retenu, s'était fait excuser, et était remplacé par M. l'abbé Jourdain de Lille, vicaire-général des Flandres. M. le chanoine Régent, aumônier militaire à Lille, chevalier de la Légion d'honneur et de la Couronne de Belgique, fit, dans un magnifique sermon, qui impressionna la foule, émue, l'éloge de nos glorieux soldats, exaltant le sacrifice sublime des morts, rappelant que le prix de leur sang ne devait pas être perdu, mais au contraire, raviver la Nouvelle France.

Tous les groupes des œuvres paroissiales, Réunion dominicale, Enfants de Marie, etc. écoles, patronages, Jeunesse Catholique, la société de secours mutuels «Les Amis Réunis du Touquet» avec leur drapeau, ainsi qu'une délégation des Anciens Combattants, se rendirent en cortège à l'église. La Musique du Mont-à-Leux fit entendre, sur le parcours et pendant la cérémonie, les morceaux les plus beaux et les plus variés de son répertoire.

La solennité s'est déroulée en présence de l'assistance considérable qui avait mis à profit le beau temps pour venir rendre hommage aux glorieux morts.

LA REMISE DU DRAPEAU A «LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS». — Dimanche matin s'est accomplie, en présence d'une nombreuse assemblée, une cérémonie patriotique qui a fait impression sur ses spectateurs.

Le Président de l'«Union des Patriotes» remettait à la «Fraternelle des Combattants Roubaisiens» (Section de Wattrelos) le drapeau que cette Ligue a estimé ne pouvoir passer en de meilleures mains, ainsi que le Président l'a dit dans son allocution. M. Doyen, président de la Section de «La Fraternelle», l'a remercié et a répondu, aux applaudissements de tous, que son association se montrerait digne de la confiance qui lui était faite.

M. le commandant Pierre Delcelalle, vice-président, et M. le lieutenant Victor Diligent, administrateur de la «Fraternelle des Combattants Roubaisiens» étaient présents. Dans une allocution saluée d'applaudissements, M. V. Diligent a montré avec une grande éloquence ce que signifiait cette cérémonie et justifié le geste de l'«Union des Patriotes» remettant son drapeau aux combattants, qui, dans la grande guerre, ont véritablement réalisé l'union des patriotes.

APRES LA GREVE. — Il nous revient que de nombreux syndiqués ayant constaté qu'ils avaient été entraînés dans une grève qui n'avait rien de commun avec le point de vue corporatif, se sont fait rayer du syndicat cégétiste ; d'autres ouvriers, pour la même raison, ont déchiré leurs cartes.

LA DUCASSE DU QUARTIER DE SAINT-LIEVIN. — Favorisée par un temps splendide, la ducasse du quartier de Saint-Liévin, a obtenu son succès d'antan.

Les forains qui s'étaient installés dans le quartier, ont reçu de nombreux visiteurs et les divers jeux organisés dans les estaminets ont été très suivis.

Aujourd'hui, brûderie suivie d'une course cycliste ; la fête se terminera mardi par un concert aux flambeaux.

AU RAVITAILLEMENT. — Mardi 25, 4.421 à 5.120 ; mercredi 26, 5.121 à 5.760.

MERCIER Frères de PARIS
La plus importante exposition de MOBILIERS
A LILLE, 179, RUE NATIONALE

LANNOY

LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni sous la présidence de M. A. Lorthiois, maire. Vingt-deux conseillers étaient présents.

Le Conseil prend acte de la communication de la Compagnie du gaz Rasnt à 57 centimes le mètre cube le prix du gaz, pour l'éclairage et à 55 cent. pour le chauffage, le prix moyen est donc porté à 55 cent.

Sur la communication de M. le Préfet faisant connaître que l'imposition de la contribution mobilière sera fixée d'après le taux de tous les loyers d'avant-guerre, le Conseil, pour conserver une répartition proportionnelle des à 100 fr. comme précédemment le minimum du loyer à désigné pour l'assiette de cette contribution.

Au cimetière. — L'assemblée fixe comme suit le droit des fosses, 1° Dans le cimetière grandes perpétuelles, fosses dans les concessions perpétuelles, 15 fr. ; dans les concessions trentenaires et à cinquante ans, 12 fr. ; dans le terrain ordinaire, 8 fr. ; 2° enfants : fosses dans les concessions, 8 fr. ; dans le terrain ordinaire, 3 fr. 50.

Les prix fixés précédemment pour le tarif des concessions sont maintenus.

Le Conseil vote un subside de 100 fr. pour le monument Henri Gheerbrant, à Lille.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil se rallie à la demande de tous les maires de canton, demandant qu'une Commission arbitrale soit instituée à Lannoy ; les habitants étant actuellement forcés de se présenter à Seclin. Le Conseil est d'accord pour supporter les frais de cette institution au prorata des habitants.

Le budget est examiné à nouveau, certaines modifications sont apportées conformément aux instructions reçues.

Marchés de gré à gré. — M. le Maire est autorisé à passer des marchés de gré à gré avec divers imprimeurs pour les fournitures des bureaux de la Mairie et des écoles.

Le Conseil vote une augmentation de 500 fr. du traitement au personnel titulaire de la Mairie ainsi qu'une indemnité de 600 fr. de cherté de vie ; augmentation de 320 fr. du traitement et 320 fr. de cherté de vie sont accordés à l'employé auxiliaire.

Les gardes-champêtres toucheront un supplément de traitement de 500 fr. par an ; le traitement du cantonnier est porté à 4.800 fr. et 350 fr. de vie chère ; une augmentation de 500 fr. de traitement et 300 fr. de vie chère est accordée aux femmes de service des écoles ; la femme de service à la Mairie touchera un traitement de 600 fr. par an, une indemnité de cherté de vie de 150 fr.

Le Conseil est d'avis d'accorder au personnel de la Mairie le bénéfice de la semaine anglaise ; toutefois, pour permettre aux ouvriers de ne présenter le samedi aux divers services, cette assemblée décide de donner congé au personnel le lundi après-midi au lieu du samedi. Le dimanche, le Bureau de l'Etat-civil sera ouvert de 9 à 11 h. comme précédemment.

Sur la demande de M. Leroy, le Conseil vote l'acquisition d'une pompe pour la cimetière.

Sur la demande de M. Leroy, l'administration décide de demander aux sociétés municipales qu'un de leurs membres fasse partie, à l'avenir, de la Commission des fêtes.

Sur la proposition de M. Leroy, le Conseil municipal émet le vœu que les Compagnies de tramways soumissionnent au plus tôt le cahier salutaire qui cause aux nombreux abonnés, qui ont payé la prix de leur abonnement, un très grand préjudice, ceux-ci se trouvant de plus obligés de faire un grand trajet à pied pour se rendre à leur travail.

Le Conseil supprime la subvention de 600 francs accordée dans une précédente séance à la société l'Harmonie, cette société n'ayant pas pris part à la fête du 1er mai organisée par la Municipalité malgré la demande écrite qui lui avait été faite.

Le Conseil a décidé d'adresser à M. le Préfet une protestation pour les raisons suivantes : les personnes titulaires d'une rente annuelle de 400 fr comme ascendant d'un soldat mort pour la France, bénéficiant actuellement d'une allocation comme civilian en vertu de la loi du 14 juillet 1905 se voient supprimer cette dernière allocation en vertu de l'article 20 de la loi précitée qui stipule que les ressources personnelles qui ne proviennent pas de l'épargne sont déductibles du taux de l'allocation d'assistance. Le Conseil estime qu'une pareille réduction est exagérée et tient le vœu que l'allocation soit maintenue pour ces bénéficiaires.

ASCQ

EN L'HONNEUR DES SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE. — Aujourd'hui, lundi, sera lieu à l'église d'Ascq, un obit solennel en l'honneur des enfants d'Ascq tombés au champ d'honneur. La municipalité est convoquée. Les parents des défunts sont invités à assister à la cérémonie.

E. WERNER Jouillein-Defaère
24, rue Nationale, LILLE
TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI, 24 MAI :
Marché de 8 heures à midi.
Théâtre municipal : Soirée à 8 h. : «La Gare Régulatrice».
Pharmacies de garde : MM. Vannenlville, 6, rue Saint-Jacques ; Lootgieter, 108, rue de Lille.

Le payement des loyers

La sixième Commission arbitrale de Lille (Tourcoing), sous la présidence de M. Crusaire, avocat au barreau de Lille, vient de rendre à l'audience du 17 mai, un jugement intéressant, concernant les loyers dus par les brasseurs.

Il s'agissait en l'espèce d'un brasseur, locataire principal d'un estaminet sous-loué à un cabaretier.

Le brasseur assigné par le propriétaire en paiement des loyers dus depuis le 1er août 1914, demandait à n'être tenu des loyers que dans la mesure où le sous-locataire serait condamné.

Le jugement exonère totalement jusqu'en juillet 19, le cabaretier du paiement de ses loyers, celui-ci ayant été emmené par les Allemands dans les bataillons de discipline et ayant touché à son retour les secours de chômage, mais la Commission décide que l'exonération accordée au sous-locataire ne modifie pas de plein droit les obligations du locataire principal envers le propriétaire.

Que le propriétaire a passé avec le preneur un contrat dont les avantages ne sauraient disparaître du fait qu'il a pu à celui-ci de transférer sa jouissance ; que si les sous-locataires ont droit en vertu des art. 14, 15 et 16 de la loi du 9 mars 1918 en raison de la situation particulière qui leur a été créée par la guerre, à des exonérations et réductions de loyers, ce sont là des moyens purement personnels et répondant à des besoins individuels et concrets.

Dans ces conditions, et c'est ce qui est intéressant à retenir, la Commission décide que c'est l'ensemble des ressources et des revenus actuels, et antérieurs qu'il convient d'apprécier pour obliger le locataire principal à payer ses loyers de guerre.

UNE 2e CONFERENCE SUR PELLEVOISIN sera donnée à la Maison des Œuvres, jeudi prochain, à 19 h. 30, par M. l'abbé G. Delattre, directeur des Œuvres Eucharistiques du diocèse. En voici le programme :

19 h. 30, cinéma ; 20 heures, Conférence (1re partie) : paysages du Berry, Pellevoisin, son église, la maison des apparitions, portraits et souvenirs (projections) ; — 20 h. 30, Cantique à N.-D. de Pellevoisin, composé dans sa prison allemande par M. l'abbé Delattre, interprète M. Omez, accompagnement d'orgue par M. Diérickx ; — 20 h. 45, conférence (2e partie). Le Pellevoisin du Nord, le Nord à Pellevoisin du Berry (projections).

Retenir les places de parterre à la Librairie Catholique. Les autres places sont gratuites.

CLASSEMENT DES VOITURES AUTOMOBILES. — L'inspection et le classement en 1920 des voitures automobiles susceptibles d'être requises pour le service de l'armée, se fera, pour Tourcoing et ses cantons, rue Victor-Hugo (angle du quai de Bordeaux et de la rue Victor-Hugo).

La commission chargée de ce travail se réunira à l'endroit ci-dessus désigné le samedi 12 juin et le lundi 14 juin, à 7 heures du matin et à 2 heures du soir.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — La Commission chargée de l'inspection et du classement en 1920 des chevaux, juments mulets, mules et des voitures susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Tourcoing, place Thiers, le 5 juin prochain, à 2 heures du soir, et les 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin à 7 heures du matin.

Les opérations comportant plusieurs séances, les propriétaires de chevaux et voitures seront convoqués en suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, par les soins de la Municipalité, de façon qu'un même nombre de propriétaires se présente chaque séance.

L'OUVERTURE DES CONCERTS D'ETE. — C'est hier dimanche, à onze heures et demie, que notre excellente Musique Municipale a fait l'ouverture des concerts de la saison, sur le kiosque de la Grand'Place, devant une foule assemblée, sous la direction de son distingué chef, M. Charles Eustace. Notre première société locale a donné une brillante audition d'œuvres de choix qui furent goûtées de l'assistance.

AU RAVITAILLEMENT. — La coke à domicile. — L'inscription pour le coke en faveur du secteur 9, aura lieu demain, mardi, 27, rue Carnot, et à l'usine, rue de l'Union. Aucune inscription ne sera prise à l'Hôtel de Ville.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les secours aux nécessiteux seront payés mardi, salle des Hospices, rue d'Havré, dans l'ordre ci-après : de 8 h. 30 à 11 h. 30, numéros 14.401 à 16.800 ; et de 2 à 5 h., 16.801 à 18.200.

Les paiements seront faits aux chefs de famille seulement. On ne peut se faire remplacer.

UN INDESIRABLE. — Le service de la sûreté a arrêté un certain Pelyfore Reyper, né à Courtrai, le 15 août 1883, charpentier, qui avait été expulsé de France par arrêté ministériel de 1905, à la suite d'une condamnation pour coups et blessures. Cet individu était venu travailler en France sans autorisation. Il sera déféré au Parquet.

LES DOIGTS DANS LE METIER. — A la filature de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, une soigneuse, Mlle Marguerite Dejonckère, 19 ans ½, demeurant 52, rue de Strasbourg, a eu la main gauche comprimée entre le rouleau et le peigne du métier. M. le docteur Vermersch a constaté des plaies par rétinage à la face dorsale des doigts. Un mois de repos a été prescrit à l'ouvrière.

UN FAUX PAS. — A l'usine de M. Lefebvre-Watine, rue du Bus, un chauffeur, M. Emile Cornard, 53 ans, demeurant 3, rue du Clocher, se trouvait dans la salle de chauffeurs quand, par suite d'un faux-pas, il tomba sur les appareils à vapeur. Il a été relevé avec des plaies contuses et de violentes contusions au bras droit, du bras droit, des contusions à l'épaule droite et des plaies contuses au genou gauche. M. le docteur Ducatillon prévoit une incapacité de travail de trois semaines.

BLESSEE EN TOMBANT. — A l'usine de MM. P. et H. Leureat, rue de l'Epine, une soigneuse, Mlle Juliette Vandevoorde, 20 ans, demeurant 21, rue du Repos, a fait une chute dans la salle de travail. Elle a été relevée avec un épanchement intra-articulaire au genou gauche. M. le docteur Kasier lui a prescrit un repos de vingt jours.

EN MANŒUVRANT une pièce de tissu, dans l'usine de MM. Valentin-Roussel frères, place Thiers, un teinturier, M. Rémy Solle, 42 ans, domicilié à Roncqhem, rue de Courtrai, s'est blessé assez sérieusement au bras droit. M. le docteur Vannenlville lui a prescrit un repos d'un mois.

UNE MAUVAISE PIQURE. — Au peignage de MM. A. et F. Pollet, rue de Dunkerque, un débourreur, M. Charles Verceutre, 33 ans, demeurant 8, rue de Neuville, a été piqué par un charbon à l'annulaire gauche. Cette piqûre septique a déterminé un phlegmon profond au niveau de la première phalange.

VOL DE LAINE. — Les douaniers de service à la frontière ont arrêté, dans la nuit de samedi à dimanche, deux hommes de peine, les frères Jules et Georges Buyck, âgés respectivement de 31 et 23 ans, demeurant à Wervelghem (Belgique), qui portaient chacun un petit sac contenant de la laine. Interrogés par les douaniers, les deux individus avouèrent avoir volé cette laine à leur patron, M. Folliot, tisseur, à Wasquehal.

LA MAUVAISE PIQURE. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, rue Charles-Watrinne, une fileuse, Mlle Adelaïde Debouttc, 33 ans, domiciliée à Mouvaux, chaussée de Lille, s'est piqué la main droite en nettoyant une ratoire de carde. M. le docteur Crommelinck a constaté une plaie septique qui entraînera une incapacité de travail de trois semaines, sous réserves de complications.

ENTRE DEUX SEGMENTS. — Au peignage de MM. Pollet, rue de Dunkerque, une peigneuse, Mlle Sidonie Debructu, 33 ans, domiciliée à Wattrelos, rue de la Martinoire, a eu l'index droit comprimé entre deux segments. Il en est résulté une section par écrasement de la phalangette. M. le docteur Desurmont lui a prescrit un repos de trente jours.

UNE CHUTE. — Un tailleur de pierres, M. Oscar Kestian, 61 ans, demeurant rue de Gand, 78, était occupé à la démolition d'un monument au cimetière principal, pour le compte de M. Arnould Biotte, marbrier, quand par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Il a été relevé avec une plaie contuse à la région occipitale et une légère commotion cérébrale. M. le docteur Gobert lui a prescrit un repos de trois semaines.

UNE CHUTE. — Au peignage de MM. Pollet, rue de Dunkerque, un contremaître, M. François Blasa, 57 ans, demeurant rue de la Tour d'Auvergne, est tombé en réglant une carde. M. le docteur Desurmont a constaté une plaie à la région frontale, avec fracture des os du nez et contusions à l'épaule droite. L'incapacité de travail sera de 25 jours, sous réserves de complications.

LE DOIGT DANS LE METIER. — A la filature de M. Charles Six, rue du Château, une bobineuse, Mlle Germaine Strapelaere, 14 ans, domiciliée au Risquons-Tout, a eu l'index droit comprimé entre deux organes en nettoyant les peignes. M. le docteur Defossez a constaté des plaies contuses qui obligeront l'ouvrière à un repos de 20 jours.

DOIGT ECRASE. — A la filature de M. Charles Six, rue du Château, un bâcleur, M. Louis Delgrange, 16 ans, rue des Carrières, 90, a eu l'index écrasé par la tête de vis de butée d'un transporteur. M. le docteur Defossez a relevé des plaies qui nécessiteront un repos de 20 jours.

MOUVAUX

UN ACCIDENT MORTEL à la Forgette

UN ENFANT DE TOURCOING TOMBE D'UN CAMION ET MEURT DES SUITES DE SES BLESSURES.

Un pénible accident s'est produit dans la soirée de samedi, au quartier de la Forgette.

Un charretier, M. Victor Denis, 21 ans, demeurant rue Saint-Sébastien, 22bis, au service d'un camionneur de Lille, M. Jean Pierchon, 43, rue Basse, remontait la rue de Tourcoing, vers la Barrière du chemin de fer des Francs, avec son chariot attelé d'un cheval.

Quelques enfants étant grimpés sur son camion, le charretier les fit descendre à plusieurs reprises. Voyant que ses observations restaient sans effet, le conducteur continua sa route.

Arrivé à une distance de cinq cents mètres avant la barrière, M. Denis Victor entendit des cris. Il se retourna et aperçut un des enfants, la tête ensanglantée.

Il arrêta aussitôt son véhicule et transporta l'enfant dans un estaminet voisin.

Un docteur, appelé, constata que le blessé était atteint à la tête. Il le fit transporter à l'hôpital de la rue Nationale, à Tourcoing.

Malheureusement, malgré les soins qui lui furent prodigués par le docteur Hennant, l'enfant mourait, dimanche matin, à 8 heures, des suites de ses blessures.

M. Caramiaux, l'actif commissaire de Mouvaux, a ouvert une enquête. La petite victime se nomme Jean Bancorne, âgé de 8 ans, demeurant avec ses parents, rue d'Anvers, 148, à Tourcoing.

D'après les déclarations du charretier, dont la responsabilité serait dégagée, le jeune Bancorne a dû être heurté par la roue arrière du camion, en voulant sauter à la marche du véhicule.

L'accident n'ayant pas eu de témoins, seul les camarades du jeune Bancorne, celui-ci seront entendus.

On devine le chagrin des parents lorsqu'ils apprirent cette pénible nouvelle, qui a provoqué un certain émoi dans le quartier.

UN JEUNE HOMME MORDU PAR UN CHIEN. — Un jeune homme de Tourcoing, André Masse, 15 ans, demeurant rue Delobel, 8, a été mordu par le chien de M. François, tonnelier, rue de Tourcoing, 334. M. Caramiaux, commissaire de police, a dressé procès-verbal à M. François pour divagation de chien.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que ceux-ci doivent être tenus en laisse et muselés sur la voie publique, faute de quoi ils s'exposent à une contravention et aux dépens en cas d'accident.

COMINES

RAVITAILLEMENT. — Mercredi 26 et jeudi 27 mai, vente des denrées suivantes par famille : Bœuf rôti, 2.25 la boîte ; extrait de café, 1.50 ; saumon, 1.30 ; sardines, 0.80 ; corned beef, 2.25 et 2.60 ; confitures, 3.60 ; margarine, 15 fr.

Ordre de distribution : Mercredi, de 8 h. à midi, 920 à 700 ; de 14 à 17 h., 699 à 500 ; jeudi, de 8 h. à midi, 499 à 300 ; de 14 à 17 h., 299 à 1.

Les personnes qui n'ont pas participé à la distribution de tissus, pourront se présenter le mardi 25, pour l'inscription du stock.

DEUX ARRESTATIONS POUR VOL. — Les gendarmes en surveillance au pont frontière de Comines, arrêtèrent samedi soir, un sujet belge, Emile Ameye, 41 ans, terrassier, demeurant à Wontergem (Belgique), porteur de 2 kilos de poudre de guerre en mèche. Cet homme travaillant au dehiemement à Pérenchies, pour le compte de M. Chonard, entrepreneur à Lille, déclare avoir trouvé cette poudre dans un bois de Pérenchies.

Un autre belge, Arthur De Ryckc, 38 ans, terrassier, demeurant à Gand, et travaillant à Armentières, a été aussi arrêté pour vol de 4 kilos de dentilles d'obus en cuivre et de 2 serrures. Tous deux ont été écroués à Lille, dimanche matin, pour être mis à la disposition du Procureur.

LILLE

A-T-ON EMBAUCHÉ DES BOCHES A L'EXPOSITION? — L'«Action Française» de samedi, sous la signature de M. Maurice Pujo, révélait que :

l'Administration de l'Exposition de Lille a engagé parmi les musiciens, trois Allemandes pur sang, les demoiselles B.... aux beaux appointements de 75 et 55 fr. par jour, logées, nourries, etc..

Ces jeunes personnes, dont le père fut longtemps directeur de théâtre à Munich, sortent du camp de concentration de Fiers, où elles avaient été internées pendant la guerre.

On se demande quelle puissante protection a assuré l'embauchage de ces Boches, alors que tant de jeunes Françaises, brillantes élèves du Conservatoire, ne trouvent pas à s'engager pendant la saison d'été.

M. Roux, commissaire général de l'Exposition, partant pour Paris au moment où on lui signalait cette note, aurait répondu : «Cet est absolument inexact».

Un de nos confrères de Lille a interrogé M. Filipo, directeur de l'orchestre, qui a dit :

«... Et ce qui concerne le second orchestre, l'orchestre tzigane, je ne saurais, en effet, que parmi les exécutantes qui me furent présentées lors de l'engagement, se trouvaient trois demoiselles Blum... Elles ne parlaient avec un accent étranger, en tout cas de l'observation. Elles me connaissent qu'elles étaient d'origine anglaise et qu'elle n'avaient été élevées en France. Quoique elles jouaient régulièrement dans un orchestre de Paris, je ne leur demandai pas leurs papiers d'identité. Elle avaient d'ailleurs leurs livrets de syndicales... »

M. Filipo a ajouté qu'il allait faire vérifier la nationalité des demoiselles Blum. Si elles sont allemandes, elles ne paraîtront pas à l'Exposition de Lille.

LES FETES UNIVERSITAIRES de LILLE. — L'Union des Etudiants de l'Etat nous prie d'insérer l'appel suivant :

«L'Association générale des Etudiants de Lille organise pour les 3, 6, 7 juin, des fêtes universitaires pour célébrer la délivrance et la renaissance des Facultés et des grandes Ecoles de Lille.

» Un nombre d'étudiants français et des pays alliés participeront à cette manifestation.

» La journée du dimanche 6 sera consacrée aux mutilés de la Grande Guerre.

» Le programme de ces fêtes sera donné d'ici peu.

» Les étudiants font appel à la générosité des industriels et des commerçants pour les aider à donner à ces journées le plus grand éclat.

» Les personnes qui désireraient nous envoyer une offrande à cette occasion peuvent l'adresser au siège de l'Association, 40, rue de Valmy, Lille.

» D'avance, nous remercions